Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 085-218500247-20220926-20222609DEL07-DE

Bois-de-Céné
Entre terre et mer

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil Municipal

Réunion du lundi 26 septembre 2022 à 18 h 30

Convocation envoyée le 21 septembre 2022

Présents : Yoann GRALL (Maire), Marie ARNAUD, Dany BILLET, Emmanuel CHARRIER, Jacques CLAVIER, Benjamin FACCHINI, Patricia GUILLOT, Sandrine HELINE, Jean-Louis LABICHE, Loïc LANGLOIS, Aurore RICOT, Jean-Pierre ROBIN, Benjamin ROBINEAU, Samuel TARIOT

Représentées : Karine COSTA *(Yoann GRALL)*
Anne GROSMY *(Aurore RICOT)*
Fleur LARRICHIE *(Jean-Pierre ROBIN)*

Absentes : Francine LEYRIT, Edwige ROBINE

Secrétaire : Jean-Pierre ROBIN

Objet : Installations classées
Demande du GAEC le Baril à Machecoul Saint-Même

Nous sommes sollicités, en tant que commune limitrophe et commune concernée par le plan d'épandage, pour donner un avis sur la demande du GAEC le Baril situé sur la commune de Machecoul Saint-Même, lequel souhaite étendre son élevage. Il s'agit d'une demande d'extension d'un élevage disposant d'un récépissé de déclaration du 10/09/2012 pour un effectif de 140 vaches laitières et d'une preuve de dépôt de sa déclaration du 29/12/2021 pour 185 bovins à l'engraissement.

Le GAEC le Barail dispose de 4 sites d'élevage :
- le Baril, site faisant l'objet de la demande ;
- la Martinière à Paulx : vaches allaitantes
- la Riffaudière à la Marne : génisses laitières
- l'Hopiteau à Machecoul Saint-Même : génisses laitières

Il est souligné par les services de l'environnement de la Direction Départementale de la Protection des Populations que le projet :

- est suffisamment éloigné des zones naturelles sensibles et des périmètres de protection de captages d'eau potable ;
- ne présente pas de risque d'effets cumulés avec d'autres projets existants et/ou approuvés dans cette zone.

Le dossier porte sur une augmentation de l'effectif des vaches laitières *(de 140 vaches laitières à 235)* qui sont logées dans la stabulation existante. Aucune construction ou extension de bâtiment n'est prévue dans le cadre de cette demande, hormis une nouvelle fosse de stockage de lisier déjà en place.

Envoyé en préfecture le 29/09/2022
Reçu en préfecture le 29/09/2022
Affiché le
ID : 085-218500247-20220926-20222609DEL07-DE

La demande du GAEC le Baril en vue d'obtenir l'augmentation de l'effectif des vaches laitières fera l'objet d'une consultation du public, du lundi 19/09 au 21/10/2022 inclus dans la mairie de de Machecoul Saint-Même.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

1° EMET un avis favorable à la demande présentée par le GAEC le Baril situé sur Machecoul Saint-Même concernant une demande d'extension de son élevage comme précisé ci-dessus, sous réserve que le GAEC le Baril soit en capacité d'assurer les besoins en eau de son extension d'exploitation.

2° DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

VOTE : ACCEPTE A L'UNANIMITE

Le secrétaire,
Jean-Pierre ROBIN

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Yoann GRALL

MAIRIE DE BOIS-DE-CENE
VENDÉE

Délibération affichée le 27 septembre 2022

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de NANTES (6 allée de l'Ile Gloriette - 44041 NANTES CEDEX 01) dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr